

Fiche projet - INHERIT, Natural heritage tourism for the Mediterranean coastal and maritime areas



Informations générales

PROJET RÉALISÉ

Date de début : février 2018

Date de fin : janvier 2022

Localité : Méditerranée

Zones d'intervention : [Europe](#)

Pays d'intervention : [Chypre](#), [Croatie](#), [Espagne](#), [France](#), [Grèce](#), [Italie](#), [Malte](#), [Monténégro](#), [Portugal](#), [Slovénie](#)

Budget : --

Financeurs régionaux : --

Financeurs nationaux : --

Autres financeurs : --

Secteurs d'intervention : [Environnement](#), [Tourisme](#)

Objectifs de Développement Durable



Porteur du projet

Association Internationale des Forêts Méditerranéennes

Type de structure : ASSOCIATIONS, Association locale

Pays d'intervention : [Algérie](#), [Espagne](#), [France](#), [Grèce](#), [Italie](#), [Liban](#), [Maroc](#), [Portugal](#), [Tunisie](#), [Turquie](#)

Secteurs d'intervention : [Biodiversité](#), [Environnement](#), [Tourisme](#)

Adresse : 14, rue Louis Astouin, 13002 Marseille

Représentant : M. Abdelhamid KHALDI

L'**Association Internationale des Forêts Méditerranéennes (AIFM)** est partenaire du projet "**INHERIT, Natural heritage tourism for the Mediterranean coastal and maritime areas**". Ce projet est un projet Interreg MED intégré qui vise à renforcer le développement d'un tourisme côtier et maritime durable et responsable dans l'espace méditerranéen. Ce projet est mis en œuvre par l'AIFM conjointement avec 14 partenaires étatiques, régionaux et thématiques issus de 10 pays méditerranéens (France, Grèce, Italie, Croatie, Slovénie, Espagne, Malte, Portugal, Chypre, Monténégro). Le chef de file est la région Péloponnèse

Contexte

La **Méditerranée est devenue la première destination du Monde** pour le tourisme national et international, avec plus de 300 millions d'arrivées de touristes internationaux en 2014. Ils sont passés de 58 millions en 1970 à une prévision de **500 millions d'ici 2030**. La moitié de ces arrivées se fait sur le littoral.

Le tourisme en tant que tel est **consommateur d'environnement, d'espaces, de paysages**, notamment ceux considérés comme écologiquement riches ou esthétiques.

L'objectif du tourisme dit « *durable* » est d'y appliquer les préceptes du développement durable : respecter les écosystèmes, être supportable sur le plan écologique, amener un développement économique local, être équitable et éthique.

Les prestataires mettant en avant ce type d'activités doivent être attentifs à la fréquentation qu'ils engendrent sur l'espace en question. Ils se doivent de **sauvegarder la nature et protéger la biodiversité sur leur territoire d'activité** mais également de **respecter les cultures locales** et les paysages du territoire d'accueil, en prenant en considération les habitants, leurs organisations sociales, leurs économies et leurs traditions.

Les acteurs locaux doivent eux aussi **profiter équitablement de ce développement**. Le tourisme durable doit proposer du sens, comme faire prendre conscience des difficultés rencontrées par les populations ou communiquer sur la fragilité de l'espace naturel visité.

Publics concernés

- Administrations publiques régionales, départementales et locales ;
- Acteurs du tourisme ;
- Opérateurs économiques du secteur touristique ;
- Société civile, tels que des associations environnementalistes ;
- Grand public.

Partenaires locaux

1. Région du Péloponnèse (Grèce) – chef de file
2. Région de Murcie (Espagne)
3. Région d'Emilie-Romagne (Italie)
4. Région des Pouilles (Italie)
5. Ministère du Tourisme (Croatie)
6. Département de l'Hérault (France)
7. Parc Strunjan Landscape (Slovénie)
8. Association Internationale Forêts Méditerranéennes (siège en France)
9. Institut de l'agriculture et du tourisme (Croatie)
10. Fondation SENECA (Espagne)
11. Fondation pour le dialogue sur le développement régional de Malte (Malte)
12. DynMED (Portugal)
13. ANETEL (Chypre)

14. Université de Patras (Grèce)
15. Park Dinarides (Monténégro)

Objectifs du projet

Le projet INHERIT souhaite **atténuer les impacts du tourisme dit « de masse »** en valorisant l'approche du tourisme durable. Pour ce faire, des **mesures de protection du patrimoine naturel** seront identifiées, conçues et expérimentées dans des zones **pilotes « INHERITURA »**, dans lesquelles les acteurs locaux du secteur touristique seront **sensibilisés à la protection de l'environnement**.

Activités

> **Module 0** : Coordination & communication (février 2018 – janvier 2022)

Ce module est transversal et couvre l'ensemble des phases du projet INHERIT.

- Groupe d'activité 1 : gestion de projet.

L'équipe de l'AIFM est en contact permanent avec le partenaire chef de file, la région du Péloponnèse, et soumet en temps et en heure les différents rapports d'avancement et les remontés de dépenses.

- Groupe d'activité 2 : communication

Ce groupe d'activités permet aux partenaires d'utiliser différents canaux de communication pour informer les parties prenantes et disséminer les résultats du projet.

> **Module 1** (Groupe d'activité 3) : Études (février 2018 – août 2019)

La première phase du projet consiste à mettre en lumière des mesures de protection qui pourraient être mises en œuvre dans les zones pilotes du projet et à étudier les futurs critères de sélection de ces sites dits « INHERITURA » et du label correspondant.

> **Module 2** : Expérimentation & transférabilité (septembre 2019 – janvier 2021)

- Groupe d'activité 4 : expérimentation (septembre 2019 – août 2020)

Ce groupe d'activité permet de tester et d'évaluer la stratégie et les mesures de protection proposées par le Module 1 dans la zone pilote après son choix définitif. L'AIFM doit investir sur la zone pilote dans une mesure de protection concernant la gestion des déchets, l'érosion ou la biodiversité.

- Groupe d'activité 5 : transférabilité (septembre 2020 – janvier 2021)

Ce groupe d'activité met en avant la nécessité de sensibiliser tous les acteurs liés au secteur du tourisme sur le caractère unique, mais aussi la fragilité, des atouts naturels, humains et culturels de la Méditerranée.

> **Module 3** (Groupe d'activité 6) : Capitalisation (février 2021 – janvier 2022)

La dernière phase du projet vise à faire connaître les résultats obtenus afin qu'ils soient repris sur d'autres territoires et projets européens.

Résultats

> **Module 0** : Coordination & communication (février 2018 – janvier 2022)

- Groupe d'activité 1 : gestion de projet.

A ce jour, trois rapports d'étape ont été réalisés et communiqués à la région du Péloponnèse. Les remontées de dépenses sont certifiées par un Contrôleur de Premier Niveau. Deux membres de l'AIFM ont participé à chacune des réunions de projet organisées (04/2018, 10/2018, 03/2019, 09/2019). Le dernier meeting, organisé en septembre 2019 à

Montpellier, a clôturé le Module 1.

- Groupe d'activité 2 : communication

Les divers supports de communication ont d'abord été traduits en français, puis 213 dépliants et 20 posters ont été imprimés. Deux articles ont été écrits et sont apparus dans la newsletter de Silva Mediterranea (n°30 : annonce du lancement du projet et n°33 : réalisations fin 2019), le Comité des questions forestières méditerranéennes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Une lettre d'information a été mise au point puis traduite et relayée par l'AIFM. Ce sont 147 parties prenantes de la région SUD, majoritairement des acteurs du territoire des Bouches du Rhône qui ont reçu la newsletter de ce projet. L'AIFM a organisé un événement parallèle présentant le projet, pendant la 6e Semaine Forestière Méditerranéenne en avril 2019 au Liban. Deux membres de l'AIFM ont participé à la Convention méditerranéenne sur le tourisme durable de juin 2019 à Barcelone et à l'évènement organisé par la région SUD, « MED for YOU – La réalisation d'un changement politique en Méditerranée » du 24 octobre 2019 à Athènes en Grèce.

> **Module 1** (Groupe d'activité 3) : Études (février 2018 – août 2019)

Neuf études ont été menées par les partenaires du projet, l'AIFM a participé à huit d'entre elles en récoltant les données demandées et en les transmettant au partenaire en charge de l'activité en question. Une étude était à la charge de l'AIFM : l'activité A3.4 qui voulait comparer les meilleures mesures de protection des ressources patrimoniales méditerranéennes mises en place contre les effets du tourisme de masse. Il a été validé le 7 février 2019 et est en cours de traduction et de publication en français.

> **Module 2** : Expérimentation & transférabilité (septembre 2019 – janvier 2021)

- Groupe d'activité 4 : expérimentation (septembre 2019 – août 2020)

Différents contacts ont été pris avec des sites remarquables se situant sur le territoire des Bouches du Rhône et celui de la Côte Bleue est la zone finalement choisie. Le Conservatoire du Littoral est le propriétaire des terrains et des discussions sont en cours pour recenser les besoins du territoire avec la mise en place d'un groupe de travail. A ce jour, l'absence de relevés de données de fréquentation des sentiers est le plus urgent pour pouvoir prendre des mesures concernant l'érosion des sentiers. Ainsi, le projet INHERIT permettra de fournir aux partenaires des éco-compteurs. Une fois équipés, les partenaires pourront mesurer la fréquence, connaître la typologie et ainsi adapter la réponse pour réduire et atténuer les impacts négatifs sur l'environnement.

- Groupe d'activité 5 : transférabilité (septembre 2020 – janvier 2021)

A venir.

> **Module 3** (Groupe d'activité 6) : Capitalisation (février 2021 – janvier 2022)

A venir.